

Les subsides

les Roumains pompent du pétrole, leurs gisements commencent à s'épuiser. Ils ne peuvent pas se doter de centrales hydro-électriques. Ils ont définitivement opté pour le choix nucléaire. La difficulté, c'est que la plupart de ces pays manquent de liquidités. Pourtant, ils ont désespérément besoin d'énergie. En Roumanie, les rues ne sont pas éclairées à l'électricité, et les familles ne peuvent utiliser à la fois qu'une seule lampe de 40 watts dans leur maison. Les restaurants roumains sont obligés de fermer leurs portes à 18 heures. Le pays manque cruellement d'énergie. Il a choisi la voie nucléaire, ce qui est une sage décision.

L'Indonésie envisage actuellement la même option. La Corée du Sud, qui utilise l'un de nos réacteurs CANDU, réacteur qui fonctionne très efficacement—en fait, je pense qu'il figure au cinquième rang des quelque 200 réacteurs dans le monde—songe à en acheter un autre. Les Hollandais envisagent actuellement la solution nucléaire. Évidemment, nous voudrions bien être invités à soumissionner pour répondre à leurs besoins nucléaires. La Yougoslavie est un autre pays qui a lancé des appels d'offres.

Je dirai aux députés que si le Canada ne s'attaque pas à ce marché, les Français, les Allemands de l'Ouest, les Britanniques et les Américains le feront. Il se trouve que le Canada a mis au point la Cadillac des réacteurs nucléaires. Nous avons les meilleurs du monde. Je suis prêt à le crier sur les toits. Je suis fier du réacteur CANDU et des techniques que nous avons mises au point au Canada. Je ne pense pas que nous devions le cacher sous le boisseau. Nous devrions nous assurer—je le suis déjà—que nous avons muni nos centrales CANDU de tous les mécanismes de sécurité possibles.

La Commission de contrôle de l'énergie atomique, en collaboration avec ses partenaires internationaux, étudie actuellement très attentivement les renseignements disponibles sur l'accident de Tchernobyl. On espère en obtenir plus. Je suis heureux que les Soviétiques laissent maintenant circuler plus d'information sur cette catastrophe. Si nous pouvons en tirer des enseignements susceptibles de perfectionner notre filière, soyez assurés que nous ne manquerons pas de le faire.

Je ne sais trop combien il me reste de temps, monsieur le Président, car je n'y ai pas porté attention. J'ai traité de l'économie d'énergie et des études sur l'industrie. Je tiens maintenant à consacrer quelque minutes à l'entreposage sûr des déchets nucléaires.

Il existe actuellement au Canada trois programmes fédéraux sur l'entreposage et l'élimination des déchets radioactifs. Ces programmes portent chacun sur un type particulier de déchets radioactifs produit au pays, soit les déchets de combustible irradié, les stériles provenant des mines d'uranium et les déchets à faible taux de radiation. Ces programmes ont pour objectif l'élimination des sites d'entreposage actuels où la sécurité est garantie par une surveillance et un contrôle actifs. On a entendu toutes sortes d'insinuations voulant qu'il n'existerait pas actuellement de méthode d'entreposage sûre, mais je peux assurer à mes collègues que l'entreposage se fait selon des méthodes sûres sur les sites même des centrales. La surveillance y est assurée en permanence. Ces sites sont assez grands pour contenir tous les déchets produits au cours des 75 prochaines années. Toutefois, cela ne nous satisfait pas. Nous avons mis ces programmes en oeuvre pour nous assurer de l'entreposage à long terme sécuritaire des déchets radioactifs.

Le plus important des programmes porte sur les déchets de combustible irradié. Il s'agit d'un programme de recherche et de développement mené conjointement avec la province de l'Ontario et les États-Unis. Il est doté à l'heure actuelle d'un budget de l'ordre de 37 millions de dollars. Le programme est administré par Énergie atomique du Canada Ltée et par Whiteshell Nuclear Research Establishment au Manitoba. Le député de Vancouver—Kingsway sait que lui et ses collègues du comité de l'énergie, des mines et des ressources sont toujours invités à visiter le site et inspecter les travaux en cours. Le projet d'élimination des déchets évalué dans le cadre du programme consiste dans l'enfouissement des déchets de combustible à une profondeur de 500 à 1,000 mètres dans la roche cristalline du Bouclier canadien.

Le premier rapport d'évaluation de ce projet a été publié en septembre 1981 pour connaître l'opinion du public. Il a été suivi en mars 1982 par une réglementation provisoire de la Commission de contrôle de l'énergie atomique . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais . . .

M. McDermid: Pourrais-je poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de poursuivre?

Des voix: D'accord.

M. McDermid: Je suis heureux de pouvoir terminer mes observations. Je remercie mes collègues de me permettre de le faire.

Le règlement final de la CCEA a été publié en janvier 1985, et l'EACL a publié en 1985 un deuxième ensemble de documents d'évaluation du projet. L'ensemble final doit être publié en 1988, et les projets subiront alors une série d'évaluations par un comité d'examen multipartite comportant des représentants de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, d'Environnement Canada et du ministère ontarien de l'Environnement; il y aura ensuite des audiences publiques; puis la question sera étudiée par la CCEA, et enfin par les gouvernements du Canada et de l'Ontario.

● (1710)

L'approbation du concept par tous ces organismes constitue une décision générale. Avant de choisir un emplacement pour le dépôt des déchets commerciaux, il faut qu'une décision soit prise et que les propriétaires du combustible irradié décident eux-mêmes de s'en défaire. Le projet d'évaluation de juillet 1985 conclut que l'ensemble des risques professionnels, radiologiques et autres, liés à l'aménagement, à l'exploitation et la mise hors service d'un site d'enfouissement, ne sont pas plus élevés que les risques que présentent des industries comparables.

Si l'essentiel du rapport porte sur l'évaluation des risques que présente ce genre d'installation, on s'intéresse également aux avantages possibles pour certaines collectivités. On précise qu'il pourrait en résulter un accroissement de l'emploi et de l'activité économique en général. On peut s'attendre à des retombées directes et indirectes. En outre, la collectivité devrait pouvoir compter sur de nouveaux revenus en provenance des impôts fonciers ou des subventions en tenant lieu.